

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 7 décembre 2023

Membres présents : M. Paul BRÉANT (début de séance) – Mme Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – M. Patrick JACOB – Mme Marion LEVRAUD – M. Franck MONNIER (Doyen) – M. Foucauld-Marie PAIN (étudiant) – Mme Jade RODRIGUES (étudiante) – M. Antoine THOMAS (étudiant) – M. Aymeric VÉZINAT (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Paul BRÉANT donne procuration (à partir de 10h45) à Mme Marion LEVRAUD
Mme Muriel CHAGNY donne procuration à M. Patrick JACOB
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Patrick JACOB
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Victoire LASBORDES donne procuration à Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
M. Marc MANDICAS (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Wafa NABIL donne procuration à Mme Marion LEVRAUD
Mme Sophie PETITRENAUD donne procuration à Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE

Membres excusés : M. Hakim HADJ-AÏSSA - M. Christophe HUE (membre extérieur) – M. Terry OLSON (membre extérieur) - M. Olivier PLUEN

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO - Mme Véronique MOREAU – Mme Sarah VENEAU

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Claire BOUGLÉ
Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD – Mme Bénédicte LAUMOND - M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU – M. Jean-Luc PENOT – Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Invités exceptionnels : M. Thibault BARBIEUX (représentant de Mesdames Claire BOUGLÉ et Sandrine CLAVEL du laboratoire DANTE) – Mme Ophélie FRANCAERT (gestionnaire de l'IEJ) – Mme Clara XÉMARD (directrice de l'IEJ)

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10h15

Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes procurations puis bouleverse l'ordre du jour afin d'accueillir les étudiants nouvellement élus (volet institutionnel – point 6). Deux listes sur les trois présentées ont désormais des représentants qui siègent au sein du Conseil :

- Liste « Élus par vous et pour vous »
 - Monsieur Aymeric VÉZINAT – titulaire
 - Monsieur Michael MALLIÉ - suppléant
 - Madame Mélissa CHAREF-TANI – titulaire
 - Madame Sanâa SELLAMI - suppléante
 - Monsieur Antoine THOMAS – titulaire
 - Monsieur Noa VIQUESNEL - suppléant
 - Madame Jade RODRIGUES – titulaire
 - Madame Ashwini MANDJINY - suppléante
- Liste « Erga Omnes »
 - Monsieur Foucauld-Marie PAIN – titulaire
 - Madame Rita HOUSNI - suppléante

Monsieur le Doyen souhaite également la bienvenue à Madame Sarah VENEAU, ès-qualité de chef du service de scolarité et en profite pour informer les membres du Conseil que le poste laissé vacant par Madame Marie-Blanche DEVAUX a été pourvu depuis peu par Madame Anna MANGIN.

Monsieur le Doyen indique aux étudiants élus que leurs différentes questions posées en amont de la séance plénière seront abordées au titre des questions diverses et consignées dans le procès-verbal.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 19 octobre 2023

Vote : à l'unanimité

VOLET RECHERCHE

2- Information sur les actions recherche

Monsieur le Doyen introduit Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, vice-doyen à la recherche, qui a développé de nombreux axes de recherche qui intéressent les enseignants mais également les étudiants, avec un certain succès au sein de notre communauté.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE informe qu'il est important de sensibiliser les étudiants à trois thèmes :

- L'apprentissage par la recherche : les étudiants n'ont pas forcément conscience de la place de la recherche dans leur enseignement ;
- La science ouverte : c'est un mouvement international européen et national, le gouvernement a mis beaucoup de moyens dans la publication des productions de la recherche financée sur fonds publics avec l'objectif en 2030 de 100 % des publications en science ouverte ;
- Les IA génératives : ces outils commencent à se généraliser dans les entreprises. Nous formons les étudiants et futurs juristes de ces entreprises et devons les familiariser avec ces outils.

Par ailleurs, Mélanie CLÉMENT-FONTAINE informe d'un changement de direction à l'École graduée qui prend de l'importance avec de nombreuses possibilités offertes aux chercheurs pour le financement de projet mais aussi aux étudiants qui peuvent candidater au Prix du meilleur mémoire de master de l'Ecole graduée de droit 2024 sous réserve d'avoir publié un mémoire avec une bonne évaluation avec par la suite une publication en science ouverte. L'information a été relayée aux étudiants par les directeurs de master.

Monsieur le Doyen insiste sur l'importance de la mobilisation des étudiants en master sur ce dernier point car, pour l'heure, peu de mémoires ont été déposés. Il s'agit d'une vraie visibilité pour les étudiants qui veulent s'engager dans le monde professionnel.

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Information relative à l'IEJ et au CRFPA

Avant de céder la parole à Madame Clara XÉMARD, directrice de l'Institut des Études Judiciaires, Monsieur le Doyen salue le travail de Madame Ophélie FRANCAERT, nouvelle gestionnaire de l'IEJ, dans le cadre de l'organisation du CRFPA. Il rappelle l'exigence de notre formation qui doit rester crédible aux yeux du monde professionnel. Dans certains IEJ de France, il y a des taux de réussite si élevés qu'ils peuvent paraître surprenants. Cet état de fait va sans doute poser problème aux écoles de formation professionnelle. *In fine* ces jeunes avocats inonderont un marché du travail qui n'est pas prêt à les absorber en si grand nombre.

Madame Clara XÉMARD remercie le Doyen de ce temps de parole. Elle précise qu'elle co-dirige l'IEJ avec le Professeur Nadège REBOUL-MAUPIN, avec la collaboration administrative de Madame Ophélie FRANCAERT qu'elle remercie ainsi que Mesdames Véronique MOREAU, Wafa NABIL et Cécile SOLIGNAC. Elle indique que l'IEJ permet de préparer pendant une année des étudiants titulaires d'un master 1 à l'examen du CRFPA afin qu'ils puissent intégrer une école d'avocat (HÉDAC par exemple) pour une formation de 18 mois à l'issue de laquelle ils sont diplômés du CAPA, nécessaire à l'exercice de la profession. Cette formation se déroule sur deux périodes :

- Une première période dite de formation qui s'étale de janvier à septembre/octobre sur deux jours et demi par semaine (les jeudis, vendredis et samedis matin). Ces cours ont pour objectif de les aider à assimiler les matières inscrites à l'examen du CRFPA. Le défi est un peu compliqué à l'heure actuelle car ces étudiants inscrits à l'IEJ suivent en parallèle d'autres formations (master 2 et parfois master 1), ils sont donc accaparés par leurs cours et ont par conséquent assez peu de temps à consacrer aux cours de l'IEJ où la scolarité n'est pas obligatoire. Nous essayons de trouver le bon équilibre entre des cours en présentiel et en distanciel.
- La deuxième période est la période de l'examen qui, depuis 2016, est un examen national comprenant quatre épreuves écrites qui se déroule la première semaine de septembre (dates fixées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, identiques en Métropole et en Outre-Mer). Les résultats d'admissibilité sont publiés mi-octobre (date fixée par le MESR). Les étudiants admissibles passent ensuite les deux épreuves d'admission : langue anglaise et Grand oral (coefficient important) devant un jury de trois personnes (un universitaire, un

magistrat et un avocat). Les résultats définitifs sont proclamés début décembre (date fixée par le MESR).

Madame Clara XÉMARD annonce pour cette année : 220 étudiants inscrits, 149 ont passé l'examen en septembre, 56 ont réussi les quatre épreuves écrites, 46 ont été admis : taux de réussite de 30,87 % correspondant à peu près au taux de réussite « classique » mais assez peu par rapport à celui d'autres IEJ.

Elle indique que la direction de l'IEJ a à cœur de faire une véritable sélection de qualité et considère que tous les étudiants ne peuvent pas intégrer l'école d'avocat.

Monsieur Pascal FOURNIER, ancien président de l'HÉDAC et enseignant, fait remarquer que les étudiants présentent très souvent des lacunes lors de l'épreuve de synthèse d'entrée en école de formation, qualité indispensable et incontournable pour faire ce métier.

Madame Clara XÉMARD ajoute que lors de son inscription dans un IEJ, un étudiant n'est pas obligé d'être rattaché à l'IEJ de son université, il va donc forcément avoir tendance à regarder les taux de réussite et sera plus enclin à s'inscrire dans un IEJ où le taux de réussite a été particulièrement important. Par ailleurs, pour pouvoir passer l'examen en septembre 2024, il faut nécessairement que l'étudiant s'inscrive à l'IEJ avant le 31 décembre 2023 mais à la Faculté la date butoir des inscriptions est le 19 décembre, sans aucune possibilité de dérogation. Elle suggère qu'une information soit diffusée en ce sens aux étudiants de M1 et M2.

4- Information relative au projet de convention avec l'Université de Laponie

Monsieur le Doyen cède la parole à Monsieur Patrick JACOB, vice-doyen aux relations internationales, pour présenter le suivi de ce projet important et structurant dans la future offre de formation de la mention de Droit international et européen de Paris-Saclay.

Monsieur Patrick JACOB indique que l'Université de Rovaniemi en Finlande est un partenaire important pour notre Faculté puisqu'elle accueille déjà une dizaine d'étudiants en licence par an. Ce projet de partenariat consiste en la mise en place d'un master 2 en anglais « *Sustainability law and natural resources* » qui s'intégrerait dans la mention Droit international et européen, lequel porterait sur l'accès aux ressources naturelles et le développement durable. Le premier semestre (automne) se déroulerait au sein de l'Université de Laponie et le second (printemps) à la Faculté. Les points forts de ce projet sont les suivants :

- Ce projet s'inscrit dans les axes généraux de l'UVSQ avec un tropisme vers l'Arctique qui est assez fort au-delà de notre Faculté et dans les axes de l'Université Paris-Saclay et de l'École graduée en particulier sur le développement durable qui est un thème fort de ce projet
- La possibilité d'avoir un diplôme en anglais qui peut être un atout.

Avant l'ouverture de la formation souhaitée par le partenaire en septembre 2024, une convention internationale doit être établie. D'autre part, nous travaillons actuellement avec la CFVU sur l'aspect pédagogique afin de définir un projet qui réponde aux attentes et notamment sur la nécessité d'articuler nos exigences avec celles de notre partenaire finlandais avant de présenter le projet dans les différentes instances de l'UVSQ et de Paris-

Saclay. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les services des affaires financières, juridiques, relations internationales et de la formation et de la vie étudiante. Une nouvelle présentation du projet est prévue avec la mention de droit international et européen de l'Université Paris-Saclay. Hormis le volet pédagogique qui est prêt avec une maquette finalisée, il demeure quelques questions à traiter :

- Volet financier : la formation est à coût constant puisque chaque université supporte sa moitié des coûts avec une réallocation de 110 heures, actuellement affectées au master 1 parcours affaires internationales et européennes, lesquelles pourraient être redéployées, si nécessaire, vers ce semestre de master 2 car nous avons aussi une piste de mutualisation avec l'IECI, notamment avec le master de l'*Arctic studies* de l'IECI ce qui nous permettrait encore de limiter les coûts et d'avoir même temps une ouverture pluridisciplinaire tout à fait intéressante.
- Volet administratif et soutien-suivi des étudiants : important notamment en raison de l'originalité de ce master avec l'accueil d'étudiants non francophones puisque la moitié d'entre eux sera sélectionnée par l'UVSQ et l'autre moitié par l'Université de Laponie.

Madame Carole MARINHEIRO informe que Madame Marion LEVRAUD, gestionnaire de scolarité en master, qui a déjà entrepris une formation approfondie en anglais, a accepté de prendre en charge la partie française de ce master.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE interroge sur l'accès au logement pour les étudiants étrangers notamment pour les étudiants québécois du double-diplôme de son master qui n'ont aucun support/suivi.

Monsieur Patrick JACOB répond qu'effectivement il y a une difficulté de calendrier sur les aides à la mobilité (différence entre l'espace européen Erasmus et hors espace européen) et d'allocations spécifiques de financement de mobilité.

Madame Mélissa CHAREF-TANI questionne sur les modalités d'accueil des étudiants étrangers en dehors de l'université.

Monsieur Patrick JACOB répond que le service des relations internationales est très développé en Laponie avec une structure d'accueil très fiable puisque l'Université finlandaise accueille chaque année une dizaine d'étudiants en licence, c'est une université de taille moyenne mais très dynamique. S'agissant de l'accueil des étudiants étrangers à l'UVSQ, le service des relations internationales à la Maison des étudiants organise l'accueil des étudiants, les oriente vers un logement CROUS ou les accompagne dans la recherche d'un logement dans le parc privé.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

5- Retour sur la campagne d'emplois

Monsieur le Doyen informe que le dialogue engagé très tôt avec la présidence de l'UVSQ a été fructueux puisque les quatre demandes de poste d'enseignants-chercheurs titulaires ont été acceptées et votées au conseil d'administration de l'université contre restitution de supports de contractuels :

- Un poste PR en droit privé ouvert à l'agrégation. Il était important pour la section de droit privé de demander un poste à l'agrégation afin de pouvoir par la suite demander un poste en vue de la promotion d'un MCF au 46,3° puisque nous sommes en discipline contingentée ; sans demande de poste ouvert à l'agrégation, nous ne pouvons promouvoir un collègue en interne, et il est vrai que la section de droit privé a plusieurs MCF HDR de grande qualité. Cette demande de poste à l'agrégation plutôt qu'à la mutation nous permettra pour une fois prochaine de promouvoir l'un de nos MCF ;
- Un poste de PR au 46,3° pour la science politique ;
- Un poste de MCF au concours en droit public ;
- Un poste de MCF en histoire du droit.

La Faculté reste dans l'attente de la décision de cédésation d'une enseignante en anglais qui donne entière satisfaction depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le Doyen a appris que la présidence souhaitait ouvrir un poste de PR en droit privé à l'IUT de Mantes mais rattaché au laboratoire DANTE, poste que nous n'avions pas demandé, ce qui provoque des réactions au sein de la section de droit privé. Ce poste ouvert à la promotion est destiné à l'un de nos MCF dont le service se ferait à l'IUT. En contrepartie, la présidence a accepté que ce départ soit compensé par la création d'un autre support de MCF.

Monsieur le Doyen annonce l'ouverture d'un poste de BIATSS à la suite du départ prochain de Madame Cécile SOLIGNAC au service des inscriptions. Nous avons obtenu le glissement de son poste du service scolarité vers le service financier en raison de l'obligation réglementaire de mensualisation des vacataires. Quant aux inscriptions administratives délocalisées, une permanence sera organisée en présentiel afin d'accueillir les étudiants rencontrant des difficultés d'inscription en ligne.

VOLET INSTITUTIONNEL

6- Accueil des nouveaux étudiants élus

Point abordé en début de séance.

7- Vote de principe sur la position de la Faculté quant à la composition de l'équipe de direction de l'École graduée de droit

Monsieur le Doyen rappelle aux membres du Conseil que l'École graduée de droit (GS) est une instance extrêmement importante avec des fonds disponibles pour nos formations et pour des projets structurants de recherche. Elle supervise les formations du second cycle universitaire et la recherche de nos laboratoires. Elle regroupe les facultés de droit des universités d'Évry, de Saclay (Jean Monnet) et de l'UVSQ ainsi que l'ENS avec une entente de ces établissements autour du domaine du droit. La direction de l'École graduée est vacante depuis le départ de notre collègue Monsieur Thibaut FLEURY-GRAFF en raison de sa mutation à Paris II. L'intérim est actuellement assuré par Madame Véronique MAGNIER. Au moment de la création de cette instance, un poste de coordinateur revenait de droit à Saclay-Jean Monnet et un poste de directeur à l'UVSQ. Les membres de l'École graduée considèrent que l'accord visant à nommer nécessairement un directeur de l'UVSQ ne valait que pour la création. Le principe de démocratie universitaire veut que le conseil de la GS puisse élire le directeur qui lui semble le mieux à même de mener ses fonctions.

Normalement, ce sont les présidents des trois universités qui proposent un directeur au conseil lequel n'est pas prêt pour l'heure de se voir imposer un membre de l'UVSQ. Après une entrevue avec les trois doyens et la directrice intérimaire, un compromis semble avoir été trouvé afin de permettre à l'École graduée de fonctionner. Monsieur le Doyen soumet ce compromis pour validation aux membres du Conseil. Il propose que nous renoncions à ce poste de directeur sous certaines conditions :

- Aucune direction-adjointe pour Jean Monnet-Saclay
- Assurer un équilibre dans la représentation de tous les établissements dans les directions adjointes : deux pour Évry, deux pour l'UVSQ et une pour l'ENS. S'agissant de la représentation de notre Faculté, il entend imposer deux noms : Monsieur Patrick JACOB (portefeuille des relations internationales) et Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE (portefeuille du développement et de l'innovation).

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE indique que Madame Véronique MAGNIER semble intéressée par la science ouverte et par les IA génératives. Elle précise qu'il s'agit d'un portefeuille couvrant les deux années à venir.

Monsieur Patrick JACOB prend la parole et indique que, si la composition de l'équipe de direction était retenue en l'état, il souhaiterait poursuivre l'action menée pour l'accueil des étudiants étrangers. Par ailleurs, il évoque un gros travail sur la mobilité des étudiants au niveau master, le doctorat et la cotutelle de thèse, l'École graduée pouvant peut-être coordonner une partie de ce travail avec l'école doctorale. Un autre volet important porte sur l'internationalisation des enseignants-chercheurs, à la fois sur la mobilité entrante (accueil de collègues étrangers) et sortante (expérience enseignement/recherche à l'étranger). Enfin, l'idée est surtout d'être membre du Bureau afin d'informer Saclay des besoins de l'UVSQ et de faire redescendre les informations.

Monsieur le Doyen ajoute qu'il souhaite informer les membres du Conseil à chaque séance plénière des décisions prises au sein du Conseil de l'École graduée afin qu'elles puissent être diffusées auprès de notre communauté et inviter une ou deux fois par an l'équipe de direction de l'École graduée de droit, et éventuellement de science politique et de sociologie, afin qu'il y ait un échange direct entre les représentants de notre communauté et l'équipe de direction. Il envisage de rencontrer plusieurs fois par an les doyens d'Évry et Jean Monnet-Saclay pour faire le lien entre les besoins et les projets des différentes communautés.

Monsieur Aymeric VÉZINAT indique que Madame Juliette DOUERE, étudiante dans le M2 Droit des ressources humaines et de la protection sociale, siège dans le Conseil dans l'École graduée de droit.

A l'interrogation de Monsieur Antoine THOMAS quant à l'identité des autres directions adjointes, Monsieur le Doyen annonce que :

- Monsieur Florian POULET (Université d'Évry) conserve le portefeuille de la recherche ;
- Madame Morgane TIREL (Université d'Évry), en charge de la vie étudiante, aura un portefeuille élargi autour de la formation et de la vie étudiante ;

- Monsieur Pierre THÉVENIN (ENS) sera en charge du portefeuille transversal pour développer l'interdisciplinarité.

Monsieur Foucauld-Marie PAIN : si nous renonçons au poste de directeur quel pouvoir aura l'UVSQ dans l'École graduée ? Est-ce que les deux portefeuilles de la Faculté ont un pouvoir équivalent ?

Monsieur le Doyen rappelle que jusqu'à présent nous avons une direction et aucune direction adjointe. Selon le compromis proposé, le directeur dépendrait de son Conseil et notamment des décisions prises en concertation avec ses directeurs adjoints lors du Bureau. Il n'est pas certain que le fait d'abandonner une direction dont les décisions dépendent très largement de la collégialité au profit de deux directions adjointes ne se traduise pas *in fine* par un renforcement. Il ajoute que si le Conseil de Faculté accepte cette proposition, il la soumettra au Président de l'Université et lui demandera de porter cette voix auprès de Madame Estelle IACONA et de Monsieur Vincent BOUHIER, respectivement présidente de l'université UP Saclay et président de l'Université d'Évry.

Vote de principe sur le compromis proposé par Monsieur le Doyen : à l'unanimité

VOLET ÉVÈNEMENTIEL

8- Information sur la participation de la Faculté au Salon du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines le 20 janvier 2024

Monsieur le Doyen indique que la Faculté participera au Salon du vélodrome qui accueille de nombreux lycéens et sera représentée par notre vice-doyen à la formation Monsieur Hakim HADJ-AÏSSA qu'il remercie pour sa participation. Il est important que la Faculté continue à s'investir dans ces missions d'information auprès du public et plus particulièrement des élèves des Yvelines afin qu'ils puissent faire leur choix sur Parcoursup en bonne connaissance de cause.

Madame Mélissa CHAREF-TANI demande si des étudiants peuvent également participer à ce salon.

Monsieur le Doyen pense que c'est une bonne idée, il relaiera cette demande au service de l'OIP.

9- Information sur le Forum des masters organisé le 25 janvier 2024

10- Information sur la Journée des métiers du droit et de la science politique organisée le 25 janvier 2024

Monsieur le Doyen informe que ces deux points sont liés et laisse la parole à Madame Carole MARINHEIRO qui informe que chaque année la Faculté reçoit des professionnels du droit et de la science politique : des institutions versaillaises partenaires de la Faculté (Cour d'appel, Cour administrative d'appel, Tribunal judiciaire, etc.), des grandes entreprises, la Direction départementale du travail, la police, le commissariat aux armées, la gendarmerie, l'URSAFF, l'HÉDAC, etc., ce qui représente 17-18 exposants. La journée est banalisée pour les étudiants de L3 et de M1.

Madame Mélissa CHAREF-TANI demande s'il est possible d'étendre l'accès à cette journée aux étudiants L1 et L2 qui pourraient être intéressés notamment en ce qui concerne la recherche de stage et les questions posées sur le parcours professionnel.

Monsieur le Doyen répond qu'il est compliqué de banaliser la Journée des métiers pour les étudiants de L1 et de L2 au risque de déplacer des cours sur la semaine de révisions. Le calendrier universitaire est très contraint. Quoiqu'il en soit, rien n'empêche aux étudiants de ces deux années de formation de se rendre sur les stands à un moment où ils n'ont pas cours.

Monsieur Patrick JACOB prend la parole pour signaler que la journée banalisée concerne avant tout le Forum des masters

Monsieur Aymeric VÉZINAT interroge sur la possibilité d'une éventuelle retransmission vidéo sur les présentations des formations de masters en droit et en science politique.

Monsieur Patrick JACOB répond que les directeurs de master utilisent plusieurs mécanismes de communication dont des journées en ligne pour toucher un public plus large et auxquelles les étudiants peuvent participer.

Monsieur le Doyen souligne que, dès que le studio d'enregistrement avec la tourelle *Rapid Mooc* sera prêt au troisième étage et que les enseignants seront formés, les responsables de master pourront, s'ils le souhaitent, réaliser une présentation filmée. Par ailleurs, il rappelle l'existence de la chaîne YouTube de la Faculté, trop peu utilisée, notamment pour les étudiants qui voudraient interviewer des enseignants, il s'agit d'un format fluide et qui se prête un peu mieux à la publication qu'un enseignant qui présente sa formation avec ce qui lui semble pertinent mais qui ne répond pas forcément aux questions que se posent les étudiants.

Madame Mélissa CHAREF-TANI fait remarquer que le site Internet de la Faculté n'est pas très compréhensible et qu'il est difficile de contacter les directeurs de master lorsque les étudiants ne les connaissent pas.

Monsieur Patrick JACOB rappelle la création cette année d'une nouvelle UE en L3 se traduisant par des interventions des directeurs de master en janvier pour orienter au mieux les étudiants avec un premier cours d'introduction sur la matière afin d'appréhender tel ou tel domaine.

11- Retour sur la rentrée solennelle

Monsieur le Doyen se réjouit du succès de la rentrée solennelle qui nous a permis d'accueillir Monsieur Alain JUPPÉ et les familles et amis de nos majors de promotion. Ce bel événement contribue à échanger avec les étudiants dans des conditions différentes de celles des cours et à marquer l'unité d'une communauté composée d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants.

VOLET LOGISTIQUE

12- Information sur les travaux

Monsieur le Doyen informe le Conseil que sont projetés plusieurs aménagements du bâtiment. Ces travaux sont nécessaires à plusieurs titres.

Il importe d'abord d'aménager plus de salles en mesure d'accueillir des effectifs nombreux d'étudiants de façon à fluidifier la gestion des plannings, notamment en Licence 1.

La question de l'amélioration de l'accueil et du suivi administratif des étudiants a ensuite fait l'objet d'une réflexion nourrie en raison des difficultés connues l'an dernier. A dessein, le Doyen explique que nous créons un « pôle licences » dans un bureau unique situé au plus près des gestionnaires de Master. Ce « pôle licences » permettra d'une part une meilleure communication entre les collègues de licences et masters ; et d'autre part de mieux appréhender le service de scolarité comme un ensemble. Le bureau des licences sera installé en salle 208.

Au premier étage, les trois anciens bureaux des licences deviendront une grande salle. Cette salle pourrait être utilisée pour des cours en grand effectif, pour des soutenances, ou pour des colloques.

Nous envisageons aussi de réunir les salles 104 et 105. Trop petites, ces salles ainsi réunies deviendront une grande salle utile pour les travaux dirigés de Licence. La réhabilitation de la salle 107 est également envisagée. En parallèle de ces travaux, le programme d'équipement numérique des salles va se prolonger cette année.

Le contexte actuel et le plan de mise en sécurité des personnes nous imposent de renforcer la sécurité et les outils de gestion de crise, notamment en cas d'attaque terroriste. Une salle permettant à une cellule locale de faire remonter les informations à une cellule de crise centrale semble nécessaire.

Cette salle serait créée au niveau des locaux associatifs. Le remplacement des caméras dans toute la Faculté apparaît comme une nécessité au regard d'un système vieillissant.

Nous en profiterons pour effectuer des travaux d'embellissement dans les locaux associatifs.

Les étudiants demandent s'il est possible d'installer cette cellule de crise ailleurs. Monsieur le Doyen précise que les associations sont déjà prévenues de ces futurs aménagements et que cette salle doit être facilement accessible depuis le couloir décanal, dans la mesure où le doyen et la responsable administrative gèrent cette cellule.

Monsieur Thibault BARBIEUX remercie le Doyen et le Conseil de Faculté, au nom des directrices du DANTE, pour le soutien apporté aux travaux réalisés au sein du laboratoire. Un très bel espace d'accueil a pu être aménagé.

Monsieur le Doyen précise que le VIP a également bénéficié de fonds pour l'amélioration des conditions de travail.

Les étudiants demandent l'ouverture de salles supplémentaires pour pouvoir travailler en dehors des cours. La salle du collège de droit leur semble particulièrement indiquée. Madame Véronique MOREAU rappelle les conditions d'accueil des étudiants et l'existence de salles de travail.

Monsieur Aymeric VÉZINAT s'interroge quant à l'équité entre les étudiants ; les étudiants du collège de droit semblant favorisés. Madame Mélissa CHERIF-TANI revient sur le fait que l'ensemble des étudiants devrait avoir accès à cette salle.

Monsieur Foucauld-Marie PAIN précise que ce sujet a été soulevé durant la campagne d'élection des représentants étudiants. Ce sujet ne lui semble pas faire l'objet de discussions au sein de toute la Faculté.

Au sujet des aménagements numériques, Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE souligne l'importance de la qualité du son.

Madame Véronique MOREAU explique que l'on renforce le RJ45, que les baies vont être changées, et que l'on travaille déjà à améliorer le réseau filaire.

Monsieur le Doyen rappelle que ces travaux sont un poste de budget important et qu'il est nécessaire d'adapter notre bâtiment au regard des effectifs importants d'étudiants, à un moment où la question de l'attribution des salles de Master est posée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Doyen aborde la question des certifications HEC. Plusieurs Masters ont pu défendre les candidatures de leurs étudiants ; ceux-ci bénéficieront gratuitement de certifications normalement payantes :

- MACI : un candidat retenu,
- M2CC : trois candidats retenus,
- MESQ : quatre candidats retenus,
- PIDAN : tous les candidats retenus ont été acceptés par HEC

Monsieur Le Doyen rappelle le fonctionnement de ce partenariat avec HEC qui permet à nos étudiants de bénéficier de telles certifications. En retour, notre Faculté accueille des étudiants de HEC en vue de leur délivrer une Licence de droit.

Les représentants des étudiants souhaitent être informés au sujet d'un étudiant qui – à la demande du doyen – passera en conseil de discipline en raison d'un comportement jugé inquiétant. Le Doyen rappelle qu'une enquête a été faite par les services de la sécurité territoriale. L'étudiant en question n'assiste plus à aucun cours cette année. Il passera ses examens en contrôle terminal. Monsieur le Doyen a reçu cet étudiant qui a compris et accepté la décision.

Au sujet du Pass Culture, les représentants des étudiants posent la question des modalités d'éligibilité des événements. Monsieur Le Doyen rappelle les événements qui auront lieu au second semestre, notamment une série de colloques relatifs au droit du sport en marge des Jeux Olympiques. Il évoque également le projet « Eugénisme » piloté par Madame Nathalie WOLFF. Ce projet sera ouvert à un groupe entre 20 et 30 étudiants qui vont s'engager fortement et pouvoir valider leur Pass Culture.

Monsieur le Doyen indique qu'il est possible pour les associations de proposer des événements éligibles au Pass Culture sous condition du parrainage par un enseignant chercheur.

Madame Mélissa CHAREF-TANI aborde la question des événements proposés par la Cour de cassation. Madame CLÉMENT-FONTAINE explique que les événements éligibles sont des manifestations culturelles ou de recherche qui nous rassemblent au sein de la Faculté. Ainsi, le Pass Culture doit-il être réservé à nos événements facultaires.

Les représentants des étudiants attirent l'attention du Conseil sur la nécessité d'assurer une meilleure communication autour des événements éligibles au Pass Culture.

Monsieur Aymeric VÉZINAT pose la question des conditions de la double-diplomation en droit et en science politique. Monsieur le Doyen explique que cette voie est celle d'une double-inscription en droit et en science politique au niveau de la L3. Il ne s'agit pas d'une double-licence mais bien d'une chance offerte aux étudiants d'obtenir deux licences distinctes. Cette double inscription est envisageable dans la mesure où en L1 et en L2, de nombreux cours sont mutualisés entre la Licence de droit et celle de science politique. Comme les MC2C l'indiquent, il n'est pas possible de prévoir un emploi du temps compatible entre les deux années de L3.

Cette année, nous avons connu un flottement au moment de la double-inscription en droit et en science politique en raison d'une procédure non cadrée. Pour le prochain recrutement, nous allons communiquer aux étudiants les dates et les critères de candidature. Les étudiants sauront au mois de juillet s'ils sont retenus pour une double-inscription à la rentrée de septembre.

Monsieur Foucauld-Marie PAIN rebondit sur la question de l'intérêt de la double-licence droit/anglais, dès lors qu'il existe un parcours international.

Monsieur Patrick JACOB lui apporte une réponse en expliquant les différences entre une licence de droit à coloration internationaliste et une double-licence délivrant à la fois un diplôme de droit et un diplôme d'anglais. Cette double-licence enracinée dans le paysage universitaire est reconnue dans les classements nationaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 13h40.